



HAL
open science

Les enjeux de la nature en ville

Fabrice Flipo

► **To cite this version:**

Fabrice Flipo. Les enjeux de la nature en ville. Colloque "Environnement et milieux urbains", Jun 2008, Institut D'Urbanisme De Paris, France. hal-02513367

HAL Id: hal-02513367

<https://hal.science/hal-02513367v1>

Submitted on 20 Mar 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les enjeux de la nature en ville

Fabrice Flipo

Colloque « Ville et environnement », 9 et 10 juin 2008, Institut d'Urbanisme de Paris

Introduction

La ville pose au développement durable un problème majeur. La ville, son poids énorme sur les écosystèmes, semble être difficilement viable. Elle semble s'étendre par prédation, ainsi l'empreinte écologique de Paris est-elle 330 fois plus étendue que la surface de la capitale. A contrario bien des citoyens voient la campagne comme une sorte d'état primitif, qui ne serait propice à aucune des activités proprement humaines : sortir au cinéma, exercice de la démocratie etc. Quand on parle de « ville durable », on évoque les éco-quartiers (Bedzed etc.), les plans de déplacement urbains, ville compacte etc. avec bien des critiques et aucune unanimité.

Un point particulier nous retiendra notre attention ici, celui de la promotion de la « nature en ville » (loi Grenelle 1 etc.), dont le sens sera analysé avec l'aide de Georges Bataille¹.

Par « nature en ville », les promoteurs désignent généralement la présence d'espaces verts, la connaissance des plantes et des animaux présents sur le sol citadin. L'exemple des abeilles venant chercher refuge en ville est souvent cité². L'idée des promoteurs de la nature en ville est par exemple d'éviter les migrations polluantes des citoyens vers les campagnes, leur installation dans des zones pavillonnaires jugées « non durables ».

Comment interpréter ceci, du point de vue de Bataille ?

Trois interprétations

Faire durer la ville, du point de vue de Bataille, serait probablement la faire dépenser plus. A partir de là, la revendication de « nature en ville » peut se comprendre de trois manières différentes.

1. La nature en tant que ressource économique

Ici dépenser plus revient à faire en sorte que la ville soit attractive, que les étrangers viennent y dépenser de l'argent, que les « low cost » s'y rendent etc. Plus les ressources sont importantes, plus la ville peut dépenser, plus elle peut distribuer de postes honorifiques. La ville accueille et soigne donc les organisations dont le but est de dépenser davantage que sont les entreprises à but lucratif. Avec les taxes, elle pourvoit à des infrastructures de qualité. La ville a un rôle dépensier crucial.

Ici la « nature en ville » est absurde sauf si elle conduit à des recettes touristiques qui viennent en supplément des autres recettes – lesquelles sont inchangées. La nature acquerrait alors une « valeur d'existence », calculée sur la base du « consentement à payer » ou une autre « méthode d'évaluation contingente ». La « nature en ville » ne serait ici qu'un élément d'ornement représentant une ressource « économique » susceptible d'être détruite si jamais une « allocation optimale des facteurs » différente viendrait à se présenter, du fait de l'évolution de « la demande », c'est-à-dire de la capacité à payer.

¹ Cf. *La part maudite*.

² Mardi de 4D consacré à ce sujet en 2005.

En conséquence, l'accès à la nature dépend de la capacité à payer. La nature est « protégée » dans les endroits qui sont « remarquables » pour les consommateurs les plus dépensiers. On protège les éléphants en Afrique ou le parc des buttes Chaumont. Deux problèmes se posent alors : quelle est la cohérence de ces choix, par rapport aux facteurs d'exploitation et de destruction de la nature qui sont à l'œuvre par ailleurs³ ? Et comment assurer l'équité dans l'accès aux aménités « vertes », sachant que ces dernières peuvent aussi signifier un arrêt du développement économique, comme le montre l'exemple des sables bitumineux d'Alberta ?

2. La nature en tant que contrainte

Mais la nature en ville, pour ses défenseurs, n'est pas mise en place pour ces raisons-là. Dans une logique gestionnaire, les documents municipaux évoquent plutôt la pollution, l'insoutenabilité des zones pavillonnaires, l'existence d'une « demande de nature » à laquelle il faudrait répondre autrement que par des déplacements routiers, l'épuisement des ressources fossiles.

Dans ce contexte, la « nature en ville » est un impératif. C'est ce qui va permettre d'exploiter des énergies nouvelles (agrocarburants, éolien etc.), de rationner les consommations (normes de « sobriété » etc.), d'éviter les gaspillages (éco-efficacité). Ici la nature est rationnement, contrainte. Elle nous empêche de dépenser comme nous le souhaitons et nous oblige à de terribles systèmes de contrôle et d'optimisation collectifs pour dépenser de manière « éco-efficace ». Si la dépense humanise, comme le soutient Bataille, alors la nature nous empêche d'être humains.

Et la contrainte n'est en rien une garantie de succès. Economiser, dans un contexte où le but est de dépenser davantage (croissance du PIB), n'aboutit qu'à épuiser les ressources les uns après les autres ; la substitution est de plus en plus difficile, de plus en plus chère ; elle génère de l'exclusion, soit par défaut de pouvoir d'achat, soit par défaut de ressources physiques. Le discours dominant continuant de promettre l'abondance, l'écart entre promesses et réalités quotidiennes augmente, et le potentiel de conflit croît. La recherche de solutions « *win win* » (« sans regret ») est le parangon de fausse bonne solution puisqu'il s'agit de s'échiner à trouver des méthodes permettant de concilier réduction de l'impact écologique et... gains économiques, ces derniers, étant disponibles, finissant forcément par occasionner une dépense d'autre chose ! Sauf à vouloir les neutraliser dans une dépense « improductive » – mais dans ce cas pourquoi les avoir recherchés ?

Cette analyse risque donc de ne pas atteindre le but qu'elle s'est fixé, et cela pour une raison mise en évidence par Bataille : le discours des limites ne permet pas de savoir comment dépenser, comment civiliser. Le discours des limites permet de partager mais non de produire. Savoir comment produire reste donc sans réponse.

3. La nature en tant que dépense

Bataille proposerait peut-être une autre lecture, qui pourrait proposer une piste de solution : ne peut-on « dépenser écologique », pour civiliser à l'échelle globale ? Un nombre grandissant d'acteurs sociaux, tels les agriculteurs bio, se réfèrent d'ailleurs explicitement à cet argument. Dépenser bio est jouissif, cela inscrit notre action dans une division globale du travail, une coopération planétaire générant le bien commun. Dans cette lecture, la nature

³ La venue des touristes représentent 40% des émissions de GES de Paris, et le Plan Climat parisien n'y a pas touché...

est implantée en ville parce qu'il est *productif* de le faire – productif au sens où cela génère des biens communs globaux.

L'inconvénient de cette vision est qu'elle est profondément en conflit avec la première interprétation. En effet le « dépenser écologique » devrait équilibrer prélèvements et restitutions envers la nature, comme le préconise l'écologie industrielle. Elle ne devrait donc n'utiliser que des ressources renouvelables, les seules qu'il soit possible de restituer, et des techniques qui sont « écologiquement intensives ». Or ces techniques sont différentes des techniques économiquement intensives. Comme le montrent les débats autour de l'agriculture, les machines ne génèrent de la rentabilité financière qu'en produisant à la chaîne et donc en détruisant la diversité biologique. Y renoncer c'est accepter une forte baisse du « pouvoir d'achat »⁴. C'est la technologie elle-même, comme raison à l'œuvre dans les progrès techniques accomplis dans l'art de la dépense, qui est remise en cause. C'est aussi le modèle d'organisations à but lucratif qui est mise en cause, car la « main invisible », qui venait harmoniser les vices privés, notamment la poursuite du profit, n'opère plus. La quête de profit ignore l'échange équitable. Dès lors ni les sociétés anonymes ni le capitalisme d'Etat ne sont adéquats. L'association à but écologique devient le modèle à suivre. Enfin l'Etat lui-même est mis en cause. Une délibération locale a un impact écologique moindre qu'une délibération nationale - qui coûte moins qu'un jugement global. La relocalisation des arbitrages apparaît alors comme souhaitable, dans une perspective non de « retour en arrière » mais d'utopie cosmopolitique.

Quelques conséquences sur l'avenir des villes.

Ce qui précède implique que la bonne échelle pour penser la ville n'est pas la ville mais le territoire. A l'heure de la « DIACT », les territoires vont-ils choisir de dépenser plus pour la nature, même si cela provoque baisse du PIB, tertiarisation et croissance du secteur primaire – autrement dit, du point de vue de beaucoup, accepteront-ils un « retour en arrière » ? Ou vont-ils au contraire essayer « d'optimiser » les choix existants, multipliant les « petits gestes verts », qui ne remettent pas en cause le modèle dominant de dépense ? Le risque, dans ce cas, est de voir, comme prévu par les modèles économiques, les prix des ressources augmenter, et donc l'exclusion croître, les déstabilisations par les écosystèmes s'amplifier, la tentation autoritaire s'aggraver. La réduction de l'impact écologique par la réduction des bouches à nourrir ou par la criminalisation des secteurs les plus faibles de la population est toujours une possibilité pour les régimes qui voudraient se maintenir envers et contre tout.

⁴ Pour situer l'ordre de grandeur de l'enjeu : une unité d'énergie fossile coûte 1000 fois moins cher qu'une unité humaine payée au SMIC